

Isère

ISÈRE

Crise sanitaire : de nouvelles restrictions en Isère



Dans un communiqué, le préfet appelle "à la responsabilité de chacun. Cet effort collectif est indispensable pour enrayer la propagation du virus et ne pas avoir à prolonger, voire à durcir encore ces mesures".

Illustration Le DL /Jean-Benoît VIGNY

La situation sanitaire se dégrade en Isère. Depuis jeudi soir, le département est placé sous surveillance renforcée. Alors pour freiner la propagation du Covid-19, la préfecture a annoncé ce vendredi soir de nouvelles restrictions.

• Pourquoi cette surveillance renforcée ?

Cette décision, annoncée par le ministre de la santé Olivier Véran, a été prise en raison de la recrudescence des cas de contamination par la Covid-19. La préfecture donne des chiffres pour appuyer ce choix : « À ce jour, le taux d'incidence dans le département de l'Isère est de 264,4 cas pour 100 000 habitants. Cela constitue une hausse de 9 points en une semaine. Le taux de positivité est, quant à lui, de 8,4 %. Par ailleurs, 638 personnes sont actuellement hospitalisées, dont 75 en réanimation. »

• Le masque obligatoire dans les communes de plus de 2 000 habitants

« À compter de ce samedi 27 mars minuit, le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus sur la voie publique et dans l'espace public dans les communes de plus de 2 000 habitants du département de l'Isère. » Jusque-là, cette obligation ne concernait que les communes de plus de 5 000 habitants.

• **Les surfaces commerciales de plus de 10 000 m² fermées**

« À compter du mercredi 31 mars minuit, les magasins de vente et centres commerciaux, comportant un ou plusieurs bâtiments dont la surface commerciale utile cumulée est supérieure ou égale à 10 000 m², ne pourront plus accueillir de public. »

Ce vendredi soir, la préfecture n'a pas fourni de liste de magasins touchés par cette mesure. Elle précise en revanche qu'une dizaine de lieux pourraient être fermés en Isère, hors commerces alimentaires.

D'après nos informations, pour l'agglomération grenobloise, les galeries marchandes des Géant Casino de Fontaine et de Saint-Martin-d'Hères, la galerie marchande de Carrefour à Saint-Égrève et la Caserne de Bonne à Grenoble pourraient être concernées par cette mesure.

Les établissements de plus de 20 000 m² avaient déjà été contraints de fermer leurs portes début février. Le centre commercial Grand'Place à Grenoble, Ikea à Saint-Martin-d'Hères et les galeries commerciales du Leclerc de Tignieu-Jameyzieu, du Leclerc Comboire, et 26 magasins (sur un total de 37 enseignes) de la galerie commerciale du Carrefour de L'Isle-d'Abeau n'ont pas rouvert depuis.

• **La consommation d'alcool sur la voie publique d'autant plus limitée**

Pour limiter les regroupements en extérieur, la consommation d'alcool était jusque-là interdite sur les voies et espaces publics les week-ends. Cette interdiction est maintenant étendue « tous les jours [de la semaine], entre 18 heures et 6 heures dans tout le département de l'Isère, et à partir de 12 heures uniquement dans la commune de Grenoble ».

